

AFFAIRE N° 5. - Ratification de l'adjudication pour l'enlèvement des eaux grasses des cantines scolaires

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que cette adjudication a déjà eu lieu et que c'est M. de la HOGUE Amédée qui a été déclaré adjudicataire.

Toutefois, il convient, pour la bonne règle, que cette affaire soit ratifiée par le Conseil Municipal.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Je dois dire que j'ai eu à rappeler M. de la HOGUE, cette semaine, que l'adjudication lui faisait obligation d'enlever les eaux grasses dans toutes les écoles.

Approuvé,

Saint-Denis, le
14 Janvier 1966
P. de la Hogue et par
délégation, le
Secrétaire Général,

Signé: J. Duchard.